# Démocratie et participation

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 971

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1011255

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

Domaine Public 971

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 9 novembre 1989
Hebdomadaire romand Vingt-septième année

# Démocratie et participation

Soit la démocratie, entendue comme le choix libre de leurs gouvernants par l'ensemble des citoyens au moyen d'élections périodiques. Soit la participation au sens usuel de l'association des personnes concernées au processus de prise des décisions touchant leur vie d'administrés, d'usagers, de «clients», de travailleurs aussi bien sûr, du moins dans la fonction publique.

Se pose dès lors une question essentielle: quelles relations les détenteurs d'un pouvoir de représentation démocratiquement élus entretiennent-ils avec les acteurs d'une participation organisée, le plus souvent désignés par une association?

Vers 1965 ont commencé les premières expérimentations sociales tendant vers une participation nouvelle, promptement étendue à la cogestion, voire à l'autogestion. Comme toujours en matière de diffusion des idées et d'histoire des mouvements sociaux, tout a commencé dans l'Ouest (américain) où ont surgi les premières «îles du futur», qui ont passé l'Atlantique autour de 1968. Tandis qu'en Europe les tentatives les plus audacieuses ne résistaient pas aux récessions du milieu et de la fin des années septante, certains acquis de la participation se maintenaient sur les deux continents. Avec l'essor du consumérisme et de l'écologie, la prépondérance du secteur productif, comme celle de la croissance quantitative, ont été remises en cause, et cela le plus souvent, au début du moins, par des associations constituées en dehors des partis et des rouages traditionnels de la démocratie pluraliste. YJ

*(suite en page 2)*

*JUSTICE*

## Peine de vie

(*jd*) Le procès de Sembrancher a été l'occasion d'un voyage au bout de l'horreur. Rien ne nous a été épargné de l'ignominie des actes commis, révélations qui éveillent en nous à la fois un sentiment de répulsion et de curiosité trouble.

Comme pour mieux marquer encore la rupture radicale entre la société et l'accusé, le procureur et les avocats ont cru bon d'évoquer la peine de mort pour regretter que le Code pénal ne prévoie plus cette possibilité. De la part des représentants des familles des victimes, on peut comprendre cette référence réthorique qui vise à charger l'accusé, mais par contre elle est indigne d'un accusateur public dont on attend qu'il défende la société dans le cadre du droit en vigueur, rien de plus.

Nombre de commentateurs, et avec eux probablement une bonne partie de l'opinion publique, ont découvert avec effroi et indignation que la réclusion à vie pouvait conduire à la libération du condamné après15 ans déjà. Et d'exiger une révision du Code qui permette d'enfermer jusqu'à la mort des criminels aussi dangereux. Sans quoi la revendication du rétablissement de la peine de mort pourrait se faire plus pressante.

La libération conditionnelle anticipée n'est qu'une possibilité aux mains de l'autorité, et si le condamné représente encore un danger, il est légitime de le maintenir en prison. Ce qui par contre est inacceptable, c'est de décider aujourd'hui qu'un criminel est irrémédiablement perdu, qu'il restera ce qu'il est jusqu'à son dernier jour. Le refus de la peine de mort ne se justifie pas tant par la possibilité d'une erreur judiciaire que par la conviction que tout être humain est potentiellement réformable. Refuser cette possibilité à un condamné, quelle que soit la gravité de ses crimes, c'est en définitive lui dénier toute dignité humaine. Entre la réclusion à vie prononcée à priori et la peine de mort, je ne vois pas de différence.

Les deux types de condamnation expriment le même refus de reconnaître à un individu cette dignité qui en fait un être humain.

*ÉLECTIONS VAUDOISES ET LAUSANNOISES*

# Signes d'un changement de ciel

**Entre deux tours, le temps est propice à quelques réflexions en fonction des résultats et des alliances maintenant connues.**

***(ag)*** Les résultat des communes vaudoises dans leur diversité ne sont pas, certes, univoques, mais s'observent des concordances évidentes. L'attention était fixée sur les lieux où l'enjeu était dramatisé; il n'y eut là pas de coups de théâtre. Mais la mise en scène politique globale n'a pas été statique et les acteurs qui ont bougé n'étaient pas des figurants.

Le recul libéral est d'abord évident. On dira que c'est un repli technique après une prise de bénéfice antérieure. Il y a plus. L'idéologie affichée, thatchérienne, ne trouve plus le même écho, comme si la sensibilité européenne avait changé, ce que nous percevons aussi peut-être à notre manière. Mais de surcroît, et localement, les libéraux ne donnent pas une image claire. Electoralement, quand ils vont sous leur propre bannière, ils semblent assumer le défi. Mais ils ne peuvent, chaque fois, que constater qu'ils arrivent nettement derrière les socialistes et qu'à s'obstiner ils risquent de tout perdre; dès lors, il retournent dans le rang, toute ambition rentrée. Et surtout, prisonniers de cette dépendance, ils craignent à l'Exécutif d'afficher leur autonomie quand leurs alliés dominants font pression sur eux. Si Jean-François Leuba n'a même pas osé, son vote était décisif, favoriser récemment une autre répartition des départements que souhaitait Marcel Blanc, à juste titre car ils sont figés depuis trente ans, comment croire que le parti libéral est celui qui relève les défis?

Le parti radical se maintient, certes, ce qu'il considère comme un succès! Mais il est de moins en moins perçu comme le parti si gouvernemental et intégré que ce n'est pas faire de politique que d'y adhérer, paravent qui laissait place à une politisation méthodique des postes-clés et des relais. Il devient un parti dont on perçoit, comme le roi qui était nu, qu'il ne fait que le quart du corps électoral. Si, selon les communes, selon les districts, s'affirment des esprits indépendants, ils ont leur chance. Les relais du quadrillage radical (il y a, en anagramme, *radical* dans *quadrillage*) se démaillent de plus en plus, ici et là de manière imprévisible, et c'est cela qui est significatif.

A souligner d'abord l'échec de la dissidence sociale-démocrate. Elle n'est pas sans importance à l'échelle nationale. Félicien Morel lui avait, à sa naissance,

# *Démocratie et participation*

***(Suite de la page 1)***

Il y avait là matière à conflit potentiel entre démocratie et participation. Pour voir «où nous en sommes rendus» effectivement, des chercheurs québécois ont mené l'enquête sociologique il y a quelques années déjà. Et ils ont rapporté leurs observations sous un titre dont l'auteur principal, Jacques Godbout, nie en vain le caractère provocateur: *La participation contre la démocratie* (Montréal, Ed. St-Martin, 1983). L'étude de différents cas (projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, centres locaux de services communautaires, groupes populaires, comités d'usagers) aboutit en substance à mettre en évidence deux types d'opposition entre démocratie et participation, le champ de l'une ne pouvant s'étendre qu'au détriment de la pratique de l'autre.

Dans les organisations et associations d'abord, les technocrates, les professionnels, les permanents et autres experts activistes qui sont les porte-parole tout désignés pour exprimer les besoins et faire valoir les intérêts des «participants passifs», s'épanouissent eux-mêmes dans l'exercice d'un pouvoir acquis grâce à leurs compétences et à leur disponibilité; ils deviennent les interlocuteurs de la participation face aux élus de la démocratie, qui ont pris bon gré mal gré l'habitude de les consulter sans toujours percevoir qu'en jouant ainsi le jeu de la participation les représentants du peuple vidaient l'institution démocratique d'une partie de son utilité, sinon de sa légitimité.

Mais il y a plus fondamental, selon Godbout: la démocratie elle-même serait «une technique efficace pour maximiser le pouvoir en minimisant la participation», et cela grâce à la représentativité fondant la légitimité et l'autorité des gouvernements. En clair, les élus du peuple concèdent une participation seulement formelle, en se réservant l'exclusivité de la décision finale. Pire, les gouvernants multiplieraient les consultations pour diviser les participants, et renvoyer dos à dos les opinions extrêmes ou simplement les plus catégoriques.

Transposé en Suisse, le schéma ne manque pas d'intérêt: même système de participation passive à l'intérieur des organisations où les dirigeants désignés par l'assemblée générale prennent les choses en main au soulagement quasi général.

Même mécanisme de dilution de la participation dans le système politique suisse, où les fameuses procédures de consultation permettent moins de recueillir des propositions complémentaires, que d'évaluer les résistances aux projets présentés.

Il y a en Suisse une raison particulière et plus significative de l'opposition virtuelle entre démocratie et participation: la démocratie ne fonctionne plus «à plein», en raison de l'abstentionnisme croissant; ce phénomène n'est par ailleurs que le corollaire politique du repli des individus sur leur univers personnel, repli dont souffrent tant les associations traditionnelles trop en mal de militants et même de comitards pour pratiquer pleinement la participation interne.

YJ